



AVIS D’APPEL A CANDIDATURE

sur le développement de la synchronisation des temps médicaux et non médicaux

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

En version dématérialisée : ARS-NA-DOSA-PERFORMANCE@ars.sante.fr

Autorité compétente pour l’appel à candidature :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

103 bis, rue Belleville

CS 91 704

33 063 BORDEAUX Cédex

Direction en charge de l’appel à candidature :

Direction de l’offre de soins et de l’autonomie (DOSA)

Pôle Performance et Investissement

Caractéristiques de l’appel à candidature

A. Contexte

La synchronisation des temps des intervenants auprès du patient est définie comme étant l’action par laquelle l’articulation des temps, lieux et modalités d’intervention des différents acteurs permet l’atteinte optimale de trois objectifs : qualité et sécurité des soins, bien-être au travail, efficience médico-économique.

L’enjeu de la synchronisation des temps médicaux et non médicaux auprès du patient repose sur une coordination optimale des intervenants du soin hospitalier.

Dans le cadre du plan de déploiement national de la synchronisation des temps médicaux et non médicaux, l’ANAP engage une démarche expérimentale d’accompagnement des établissements de santé en région Nouvelle Aquitaine.

Cet accompagnement aura un caractère collectif se justifiant notamment par l’intérêt des échanges entre pairs et entre équipes de soins autour des mêmes problématiques permettant de comparer en direct les actions engagées et les résultats obtenus.

B. Objectifs

L’objectif général du déploiement régional est de permettre aux établissements de la région de bénéficier des gains attendus d’une meilleure synchronisation des temps médicaux et non médicaux en matière de qualité et sécurité de soins, qualité de vie au travail et efficience médico-économique.

C. Lieux

Les lieux des sessions d’accompagnement restent à définir et seront fonction de la localisation des établissements retenus.

D. Structures concernées

Cet appel à candidature s’adresse à l’ensemble des établissements de santé de la région Nouvelle-Aquitaine (CHU, CH, ESPIC, clinique, SSR).

E. Présentation de l’accompagnement

L’accompagnement de l’ANAP se déroulera pour les deux groupes de 12 établissements retenus, sur une vingtaine de jours au total. Ceci représentera environ 10 jours d’accompagnement pour chaque groupe, répartis sur 10 mois environ.

Chaque établissement rendra compte devant le collectif des actions qu’il s’est engagé à réaliser, des difficultés qu’il a rencontrées, des succès qu’il a obtenus.

Le programme prévisionnel détaillé de l’accompagnement est présenté en Annexe A.

F. Public

A minima un trinôme **médical - soignant - équipe de direction** qui devra être en capacité de libérer du temps pour porter le projet dans leur service et représenter leur établissement dans les sessions collectives.

G. Etablissements retenus

Les établissements seront sélectionnés sur :

- la pertinence de la démarche au regard des besoins diagnostiqués et de la mobilisation de l’établissement pour faire face à la problématique ;
- le choix des indicateurs de suivi ;
- un ciblage adapté, non limité à des environnements à haut risque de désynchronisation, mais plutôt guidé par les gains anticipés et la possibilité de transposition de la démarche ;
- l’organisation du temps de pilotage par le trinôme porteur ;
- la stratégie et le périmètre de diffusion de l’approche et des améliorations en découlant.

La pédagogie

Elle sera adaptée en fonction de la configuration des groupes et des options choisies.

La séquence « formation » s’appuiera sur un apport théorique, la séquence « mise en œuvre » fournira un appui aux équipes des établissements accompagnés.

Cette dernière s’appuiera sur les constats et les actions rapportés par les équipes. Les établissements sont invités à modérer le nombre de pistes à mettre en œuvre, le suivi de 3 plans d’actions semble être un maximum.

L’animation des journées sera réajustée au regard des évaluations et des demandes exprimées par les participants. Des points téléphoniques de soutien pourront être organisés au cas par cas.

Des ateliers de plusieurs groupes pourront être réalisés conjointement.

Les animateurs

La conduite de la mission et son animation seront assurées par l’équipe de l’ANAP en charge du déploiement de la synchronisation des temps médicaux et non médicaux. Un prestataire appuiera l’équipe de l’ANAP :

- Monique ABAD ;
- Fabienne BOUSREZ ;
- Dr Stanislas JOHANET ;

L’ARS accompagnera cette démarche par le biais d’un « binôme-référent » qui aura vocation à appuyer la coordination et l’organisation du déploiement de la démarche par l’ANAP :

- Martine IMBERT, conseillère technique sur la coordination des soins ;
- Dr Pierre-Antoine FOUGEROUSE, conseiller médical à la direction de l’offre de soins et de l’autonomie.

Trinôme porteur

Le trinôme porteur du projet sera composé d’un membre de l’équipe de direction, d’un médecin et d’un membre du personnel paramédical. Ses missions sont définies comme suit :

- Contribuer à l’évolution des bonnes pratiques organisationnelles en matière de synchronisation des temps médicaux et non médicaux ;
- Participer à la totalité du dispositif et collaborer avec les consultants dans les sessions de groupe de travail ;
- Adhérer à la méthode de gestion de projet et utiliser les outils proposés par le programme depuis la phase de diagnostic jusqu’à la fin de la phase de mise en œuvre ;
- Etre responsable de l’avancée du projet et de la coordination des actions au sein de l’établissement ;
- Solliciter en interne les ressources nécessaires à la réalisation du projet ;
- Partager en interne le contenu et l’avancement du projet, notamment en faisant des restitutions auprès des instances de l’établissement ;
- Contribuer au recueil des indicateurs permettant le suivi du projet ;
- Rédiger des documents de fin de phase : Diagnostic détaillé, plan d'actions, synthèse de la mise en œuvre et retour d’expérience, selon des modalités définies ;
- Participer à la capitalisation et contribuer au partage d’outils et supports (ex : modèles de tableaux de bord, de fiches de poste, de procédures...) pouvant être utiles à l’ensemble des équipes et établissements engagés dans le programme.

Les termes d’engagement dans l’accompagnement

En répondant à cet appel à candidature, la direction de l’établissement s’engage, dans l’éventualité d’une sélection de sa candidature, à :

- Apporter son soutien à la réalisation du projet ;
- Dégager en interne sur la durée du projet les ressources nécessaires et compétentes à la réalisation du projet ;
- S’associer à la communication projet et en particulier à la session de retour d’expérience animée par le trinôme auprès des personnels de l’établissement ;
- S’engager auprès de l’ARS sur les objectifs opérationnels et les indicateurs d’impact associés
- Partager avec l’ARS les données issues du diagnostic, les feuilles de route et l’évaluation de l’atteinte des objectifs en fin de démarche ;
- Désigner un trinôme, ayant la légitimité au sein de l’établissement de mener un projet de transformation ;
- Permettre au trinôme sus-désigné de libérer le temps nécessaire à la réalisation de ses missions ;
- Prendre en charge les frais de déplacement, de repas et d’hébergement du trinôme (si nécessaire) ;
- Mettre à disposition une salle de réunion équipée (vidéoprojecteur et paperboard) pour des sessions collectives de travail (1 à 2 réunions planifiées sur 10 mois, entre 20 et 25 participants) et leur permettre l’accès au restaurant du personnel (avec une participation financière de chaque participant), le besoin sera confirmé par l’ANAP ;
- Participer au programme jusqu’à son terme ;
- Communiquer autour des résultats de la démarche ;
- Déployer la démarche en interne au-delà de son périmètre d’origine.

Le dossier de candidature

A. Description du livrable attendu

Il est attendu le dossier de candidature vierge complété. Un critère déterminant sera une équipe projet composée a minima du trinôme médical – soignant – équipe de direction décrit plus haut.

B. Dossier de candidature et modalités de dépôt des dossiers :

Chaque dossier de candidature comprendra le **dossier de candidature vierge complété**. Le dossier de candidature sera constitué du formulaire électronique Word joint d'une part, et des annexes et éventuels documents additionnels d'autre part.

Ces éléments seront transmis en version électronique, au format Word (.docx) : **ARS-NA-DOSA-PERFORMANCE@ars.sante.fr** et copie à la Direction départementale concernée.

Cet envoi par mail devra comprendre :

Objet du mail : réponse à l'appel à candidature « **APPEL A CANDIDATURE Synchronisation des temps 2017 - SDT_n°du département_N FINESS JURIDIQUE_nom du projet** »

Pièces jointes : « Synchronisation des temps - Formulaire de réponse.docx », annexes éventuelles.

C. La procédure d'instruction et de sélection des projets :

Après une instruction des projets assurée par l'ARS, le Directeur Général de l'ARS décidera des projets retenus.

Le calendrier

Date de l'appel à candidature : 12 février 2018

Date limite de remise des dossiers de candidature : 9 mars 2018

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : début avril 2018

Fait à Bordeaux, le 9 février 2018.

Annexe A

Programme prévisionnel de l’accompagnement

A. Séquence 1 : FORMATION DES EQUIPES PROJETS AUX ENJEUX DE LA SYNCHRONISATION DES TEMPS MEDICAUX ET NON MEDICAUX

Durée : 1 journée

Objectifs :

A l’issue de ce module les participants seront capables de :

- Connaître les dimensions de la synchronisation des temps ;
- Identifier les signes d’alerte de la désynchronisation des temps ;
- Identifier les impacts de la désynchronisation des temps sur les trois champs de la performance ;
- Comprendre la méthodologie de mise en œuvre de la démarche.

Ebauche du programme de la journée:

- Un sujet méconnu :
 - Présentation du thème synchronisation des temps
 - Les enjeux
 - Les signes d’alerte
- Exposé des acteurs en présence
- Méthodologie de mise en œuvre et de suivi
- Les indicateurs à inclure dans le dialogue de gestion (45 mn)
 - Les indicateurs opérationnels
 - Les indicateurs de performance
- Communication autour du projet
- Kit Diagnostic

B. Séquence 2 : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE

Durée : 9 jours

Objectifs :

- Permettre aux équipes hospitalières d’entrer dans une démarche de synchronisation de temps médicaux et non médicaux ;
- Fournir un appui à cette démarche ;
- Donner des outils leur permettant d’améliorer les organisations.

Attendus : Participation active des équipes et régularité de présence aux journées de travail

Détail du programme sur 9 jours

1. J2 - Formation aux méthodologies de diagnostic
 - Dans cette option, la phase de diagnostic ne sera pas abordée lors de la première journée et sera développée à ce stade
 - Comment réalise –t-on un diagnostic, à partir de quels signes d’alerte ?
 - Qui mobiliser pour le diagnostic ?
 - Partage du diagnostic au sein de l’établissement

- Priorisation des pistes au sein de l'établissement
- 2. J3 - Diagnostic et priorisation des pistes :
 - Rendu du diagnostic
 - Proposition de priorisation des pistes par les équipes
 - Echange avec le groupe et l'équipe ANAP
 - Validation des pistes et de leurs indicateurs
 - Plan de travail inter session
 - Mise en place de l'équipe projet (porteurs de piste groupe de travail)
 - Plan de communication
 - Réunion de lancement
- 3. J4 - Début de mise en œuvre :
 - Bilan de début de mise en œuvre
 - Présentation des plans d'action
 - Présentation des T0 des indicateurs
 - Engagement des équipes sur des objectifs intermédiaires
 - Plan de travail inter session
 - Avancée du plan d'action
 - Accompagnement des porteurs de piste
 - Suivi des indicateurs
- 4. J5- Travail ciblé sur les pistes collectives
 - Exposé des pistes par les chefs de projet, voire les porteurs de piste
 - Analyse collective des difficultés
 - Aide à la résolution
- 5. J6- Travail ciblé sur les pistes collectives
 - Exposé des pistes par les chefs de projet, voire les porteurs de piste
 - Analyse collective des difficultés
 - Aide à la résolution
- 6. J7 - Evaluation intermédiaire
 - Bilan de début de mise en œuvre
 - Présentation de l'avancée des plans d'action
 - Présentation des T1 des indicateurs
 - Présentation des succès et des difficultés
 - Engagement des équipes sur les objectifs de fin de projet
 - Préparation pérennisation et déploiement
 - Plan de travail inter session
 - Avancée du plan d'action
 - Accompagnement des porteurs de piste
 - Suivi des indicateurs
 - Plan de Pérennisation et déploiement
- 7. J8 : Travail ciblé sur les pistes collectives
 - Exposé des pistes par les chefs de projet, voire les porteurs de piste
 - Analyse collective des difficultés
 - Aide à la résolution
- 8. J9 : Travail ciblé sur les pistes collectives
 - Exposé des pistes par les chefs de projet, voire les porteurs de piste
 - Analyse collective des difficultés

- Aide à la résolution
- 9. J10 - Premier bilan :
 - Bilan depuis le début de mise en œuvre
 - Présentation de l'avancée des plans d'action
 - Présentation des dernières mesures à date des indicateurs
 - Plan de pérennisation et déploiement
- 10. Proposition de bilan à 1 an :
 - Option de bilan 1 an après la fin du projet